

Pour vous abonner à la Lettre
Entreprises & Défense [LIEN](#)

Repères

Coût du défilé du 14 juillet 2013 :
Environ 3,5 M€ (5 centimes par
français)

Coût d'un escadron de 13 chars
Leclerc : 125 M€
Coût d'une section (40 hommes)
d'infanterie : 14 M€ (coût annuel
1,8 M€)

Effectifs de la Défense en 2012 :
288.066 dont 222.215 militaires
(77,1%) et 65.851 civils (22,9%)
+ 27.518 réservistes opération-
nels (hors gendarmerie)

Armée de terre : 53,6 % du per-
sonnel militaire

Marine nationale : 17%

Armée de l'air : 21,4%

37 % des militaires sont de car-
rière

Officiers : 16,3 % des effectifs.
Sous-officiers et officiers-mari-
niers : 45 %

Militaires du rang : 37,6 %
Volontaires : 1,1 %

En 2012, 15.364 militaires ont
été recrutés, dont 65 % par l'ar-
mée de terre

74.574 militaires ont changé de
poste, dont 34.353 mutations
avec déménagement

Départs de militaires de la Dé-
fense en 2012 : 22.310

Reclassements secteur privé :
9.784

Reclassement secteur public :
2.174

Anciens militaires au chômage
au 31 décembre 2012 : 10.975
(+ 21,8 % sur un an)

Coût global : 105,9 M€ (+ 2,6 %)

Sources : ministère de la Défense
et rapports parlementaires.

Partenaire 2013



www.apsys.eads.net
defence@apsys.eads.net

Trois questions à...

Arnaud Marois

Délégué aux PME et PMI auprès du ministre de la Défense



Vous avez été nommé il y a peu « délégué aux PME et PMI auprès du ministre de la Défense ». Pourriez-vous nous présenter cette nouvelle fonction ?

Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a présenté le 27 novembre dernier le Pacte Défense PME qui constitue une stratégie globale en faveur des PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI). L'instruction ministérielle du 21 mars 2013 organise un ensemble cohérent de quarante actions concrètes autour de quatre axes : une meilleure prise en compte des PME dans les stratégies d'achat du ministère, une consolidation dans la durée du soutien financier à l'innovation des PME, des engagements réciproques entre le ministère et les maîtres d'œuvre industriels pour favoriser la croissance des PME, une action renforcée en région. Le Pacte Défense PME concerne aussi bien le secteur de l'armement que les achats hors armement et mobilise l'ensemble des services du ministère autour des problématiques majeures des PME et ETI : accès à la commande publique, soutien à l'innovation, financement, accompagnement à l'exportation. Le ministre de la Défense suivra personnellement la mise en œuvre de cette stratégie globale qui constitue une priorité de son action et de son ministère. J'ai été nommé délégué aux PME et PMI auprès de lui pour en assurer la coordination et lui rendre compte de son exécution.

Le « Pacte Défense PME » a été lancé au mois de novembre dernier. Est-il possible d'établir un premier bilan aujourd'hui ?

Les actions du Pacte Défense PME sont pour la plupart des actions de fond, qui visent par exemple à faire évoluer les pratiques des services acheteurs du ministère, à augmenter de 25 % en 3 ans le montant des crédits soutenant l'innovation duale ou encore à simplifier les procédures qui entravent l'accès des PME aux marchés du ministère. C'est dans la durée que pourra être évalué leur impact. Trois points peuvent être néanmoins soulignés sans attendre : l'implication des services du ministère dans cette démarche nouvelle qui vise à « penser mieux PME » dans l'esprit du « Small Business Act », celle des maîtres d'œuvre industriels de l'armement au travers des six conventions bilatérales déjà signées avec EADS, Safran, Thales, MBDA, Nexter et DCNS pour soutenir la croissance des PME et enfin le caractère très concret des actions déjà réalisées au cours du 1^{er} semestre 2013 : 17 rencontres d'information hors armement organisées en région, près de 180 PME rencontrées dans le cadre du soutien à l'exportation, 23 pôles régionaux à l'économie de défense (PRED) créés pour faciliter l'accès des PME au ministère, mise à disposition d'un outil permettant de localiser l'interlocuteur achat le plus proche, première expérimentation de label pour aider les PME à conquérir de nouveaux marchés hors ministère de la Défense...

Quel message aimeriez-vous transmettre aux PME, celles de la base industrielle et technologique de défense, mais également d'une manière plus générale, celles qui travaillent avec le ministère hors armement, ou qui aspirent à le faire ?

Il existe aujourd'hui une véritable prise de conscience générale de la nécessité de soutenir la vitalité et la pérennité d'un tissu de PME performantes et innovantes ayant toute leur place aux côtés des grands groupes, au service de notre outil de défense et plus largement de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi. C'est le sens de la chaîne de partenariat que veut construire dans la durée le ministre de la Défense entre les différents acteurs du développement des PME : maîtres d'œuvre industriels, acteurs régionaux et services du ministère.

Association Loi 1901, l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense. Elle organise de nombreuses activités et est à l'origine du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense. Tous les responsables de l'Association sont bénévoles. Les seuls revenus sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

Pour télécharger la Synthèse des activités 2011 [LIEN](#)

Pour télécharger le document permettant à votre entreprise de nous rejoindre éventuellement en 2013 [LIEN](#)

Infos

RETEX : Atelier « PME et réduction des délais de paiement de la Défense : la carte achats et la dématérialisation des factures »

Une vingtaine de TPE et PME ont participé le 20 juin dernier à un atelier de présentation par les experts de la Mission Achats (SGA) et du Service parisien de l'administration centrale (SPAC) des solutions mises en œuvre par la Défense pour réduire ses délais de paiement grâce à la carte achats et à la dématérialisation des factures. Retrouvez une synthèse portant sur la carte achats dans la rubrique « Grand angle » de ce numéro.

Comité « Pacte Défense PME »

L'Association a créé un Comité « Pacte Défense PME » en charge de faire le lien (retours d'expérience, propositions...) avec le ministère de la Défense dans le cadre du suivi du dispositif Pacte Défense PME. Contact unique : comitopactedefensepme@entreprises-partenairesdeladefense.fr Télécharger les 10 actions principales du Pacte Défense PME [LIEN](#)

Séminaire « Sécurité informatique »

L'IHEDN organise régulièrement des séminaires sur la sécurité des systèmes d'information d'une durée de deux jours. Contact : cybernetis@ihedn.fr



Comité d'honneur

Le traditionnel point annuel avec les membres du Comité d'honneur de l'Association s'est déroulé le 25 juin à Paris. Moment important, il permet à la fois de présenter les actions passées, celles à venir, et d'une manière plus générale les grands axes de travail tant dans le domaine de l'aspect social au sens large (reconversion des militaires, don du sang...) que des synergies Défense – entreprises (achats, appui à l'innovation duale, développement à l'international, développement durable, protection du patrimoine informationnel, etc...) tout en s'appuyant sur l'expertise des membres du Comité. Ceux-ci, comme les responsables de l'Association, sont tous des bénévoles.

Vous recevez la Lettre Entreprises & Défense suite à une inscription sur le site Internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense ou à un contact avec ses responsables. La Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) du 13 mai 2004 autorise la prospection directe par messagerie électronique sans consentement préalable, à destination des personnes morales, sociétés, entreprises, associations immatriculées à l'INSEE ayant un numéro SIRET-SIREN, professions libérales, artisans et collectivités publiques. Soucieux de respecter l'esprit de la LCEN, nous vous proposons, si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations de la part de notre Association, de bien vouloir nous le préciser en faisant parvenir un courriel à l'adresse : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr

Grand angle

La « carte achats »



La carte achats est une carte nominative de commande et de paiement. Elle permet au détenteur de commander directement auprès d'un fournisseur titulaire d'un marché public autorisant l'exécution du marché par carte d'achat, mais également d'organiser le transfert de fonds correspondant à l'achat de biens ou de services, sur le compte bancaire du fournisseur, et ce dans des délais brefs (4 jours ouvrés après la demande de paiement du fournisseur).

Il existe deux types de cartes :

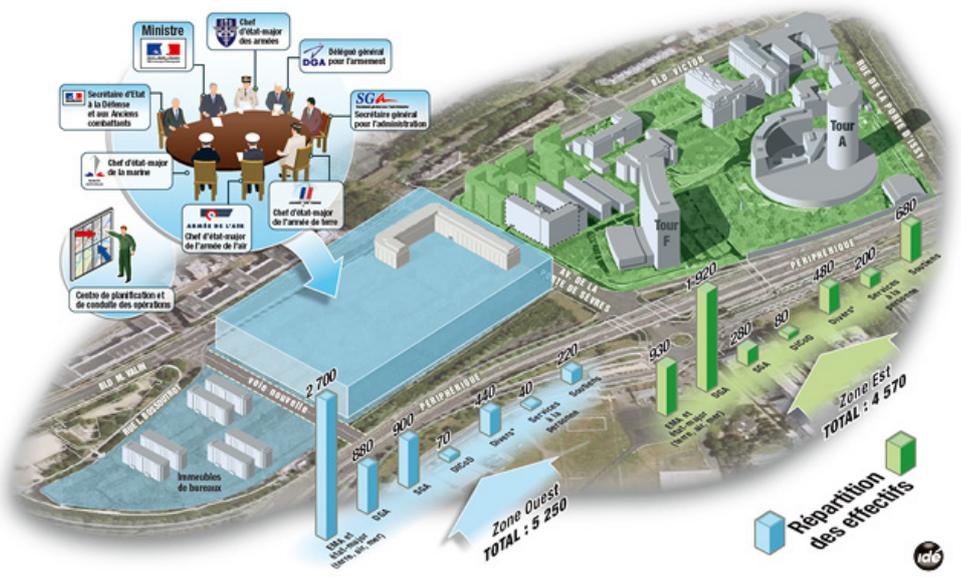
Les cartes de niveau 3 destinées à réaliser des achats sur marchés. La livraison et le paiement doivent intervenir dans les 30 jours à compter de la commande. Des relevés d'opération mensuels sont établis par l'opérateur bancaire et sont utilisés comme pièces justificatives de la dépense. Il est à noter que les marchés de travaux ne peuvent pas faire l'objet d'une exécution par carte achats. Les cartes de niveau 1 dédiées aux achats de proximité. Le porteur de carte effectue son achat chez le commerçant qui lui fournit immédiatement la marchandise. Les factures/facturettes sont indispensables pour la liquidation du relevé.

Comment intégrer ce dispositif ?

Il faut tout d'abord prévoir l'exécution par carte achats dans le marché public, ou passer un avenant afin d'introduire le paiement par carte. Il est nécessaire par ailleurs de prendre contact avec un des 21 responsables de programme carte achats du ministère de la Défense qui accompagnera cette démarche et de passer un contrat avec un intégrateur informatique pour permettre l'échange d'informations entre le fournisseur et la banque. Un contrat monétique avec la banque est également indispensable pour domicilier les paiements.

En résumé, la carte achats est une garantie pour l'entreprise d'être payée très rapidement, moyennant un investissement dont le coût dépend des modalités choisies et donc du système d'intégration. Au premier semestre 2012 le total des dépenses réalisées par l'intermédiaire de la carte achats au sein de la Défense s'élevait à 47 M€, représentant près de 85.000 actes d'achats.

2015 : Regroupement à Balard de l'administration centrale de la Défense



Membres du Comité d'honneur : Claude Ascensi - Alain Juillet - Alain Vidart - Jean-Claude Viollet - Raymond Wey

Entreprises & Défense

Entreprises & Défense, la Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense, est publiée en 2013 avec le soutien de la société Apsys.

Directeur de la publication : Patrice Lefort-Lavauzelle.

Rédacteur en chef : Pascaline Abdini.

Comité de rédaction : Pascaline Abdini, Monique Chézalviel, Patrice Lefort-Lavauzelle, Nicolas Le Saux.

Association des entreprises partenaires de la Défense, 6 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris.

Mail : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr

ISSN 2114-7019

Tous droits réservés.

Les marques "Prix de la reconversion des militaires" et "Entreprises & Défense" sont déposées auprès de l'INPI.